

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 30 mai 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, M. NIEZEN, Mmes BROHEE,
FACQ et GALLEMAERS, Mrs RASSART et THYS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés : /

**OBJET : HOLDING COMMUNAL – Assemblée générale – 26 juin 2024 – Ordre du jour -
Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune au Holding communal ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale par un délégué désigné lors du Conseil communal à savoir Monsieur André DESMARLIERES, Bourgmestre ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ce délégué représentant notre Commune à l'Assemblée générale des actionnaires du Holding communal S.A.- en liquidation qui se tiendra le mercredi 26 juin 2024 ;

Considérant, dès lors, que les actionnaires du Holding communal invite le représentant de notre Commune à transmettre la procuration jointe à la convocation dûment complétée et signée au plus tard le 19 juin 2024 à l'adresse suivante : Holding communal S.A.- en liquidation, Avenue des Arts, 56 B4C à 1000 BRUXELLES ;

Considérant que le Conseil communal doit, dès lors, se prononcer sur les points de l'ordre du jour et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2023 par les liquidateurs ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice comptable 2023, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2023 ;
5. Questions.

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires du Holding communal S.A. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstentions :

Article 1^{er} : D'approuver l'ensemble des points de l'ordre du jour repris ci-dessus de l'Assemblée générale des actionnaires du Holding communal S.A qui aura lieu le 26 juin 2024.

Article 2 : De charger son délégué à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2024.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :
- à la Holding communal S.A. en liquidation.
- au Gouvernement provincial;
- au représentant de la Commune de Brugelette.
- au Secrétariat général.

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Directrice générale,

Le Président,

(s) Karolina KOWALSKA

(s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES